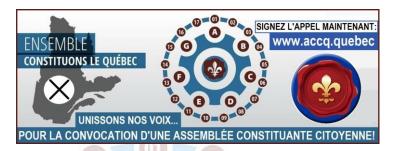
« APPEL POUR UN QUÉBEC CITOYEN »



Nous sommes un collectif de citoyennes et de citoyens qui, constatant le déficit démocratique de nos institutions, estiment que l'État québécois doit être réformé. Selon nous, la solution réside dans le respect de la source légitime du pouvoir, le peuple lui-même.

Le peuple québécois vit en ce moment une anomalie historique. Il n'a jamais consenti au régime politique désuet qui le régit, une monarchie constitutionnelle dont les rouages et le fonctionnement lui échappent.

Les signataires du présent appel demandent aux personnes candidates aux élections générales d'octobre 2018 de s'engager solennellement à adopter, dans la première année de leur mandat, une Loi créant une Assemblée constituante citoyenne souveraine et totalement libre dans ses délibérations. Le mandat de cette Constituante est de rédiger la première Constitution de l'État québécois. Issue d'une large consultation publique, cette Constitution est ensuite soumise à la population pour ratification afin d'assurer que sa volonté soit effective et exécutoire.

La création d'une Assemblée constituante est basée sur le droit universel et inaliénable des peuples à disposer d'eux-mêmes, le droit à l'autodétermination. Afin que cette Assemblée exprime la volonté de tout le peuple, sans carcan partisan, et reflète la réalité de nos valeurs communes, nous estimons que ses membres doivent être choisis par tirage au sort parmi des volontaires, dans le respect de la parité hommes-femmes, du poids démographique des composantes de la société québécoise et selon des critères de fonctionnement faisant consensus.

Pour reprendre la formule célèbre du premier ministre Robert Bourassa : «Quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, le Québec est, aujourd'hui et pour toujours, une société distincte, libre et capable d'assumer son destin et son développement.» (22 juin 1990)

Le 1er octobre 2018, votons pour une Assemblée constituante par et pour le peuple!

<u>Visitez maintenant : www.accq.quebec</u>

« APPEL POUR UN QUÉBEC CITOYEN »



Nous sommes un collectif de citoyennes et de citoyens qui, constatant le déficit démocratique de nos institutions, estiment que l'État québécois doit être réformé. Selon nous, la solution réside dans le respect de la source légitime du pouvoir, le peuple lui-même.

Le peuple québécois vit en ce moment une anomalie historique. Il n'a jamais consenti au régime politique désuet qui le régit, une monarchie constitutionnelle dont les rouages et le fonctionnement lui échappent.

Les signataires du présent appel demandent aux personnes candidates aux élections générales d'octobre 2018 de s'engager solennellement à adopter, dans la première année de leur mandat, une Loi créant une Assemblée constituante citoyenne souveraine et totalement libre dans ses délibérations. Le mandat de cette Constituante est de rédiger la première Constitution de l'État québécois. Issue d'une large consultation publique, cette Constitution est ensuite soumise à la population pour ratification afin d'assurer que sa volonté soit effective et exécutoire.

La création d'une Assemblée constituante est basée sur le droit universel et inaliénable des peuples à disposer d'eux-mêmes, le droit à l'autodétermination. Afin que cette Assemblée exprime la volonté de tout le peuple, sans carcan partisan, et reflète la réalité de nos valeurs communes, nous estimons que ses membres doivent être choisis par tirage au sort parmi des volontaires, dans le respect de la parité hommes-femmes, du poids démographique des composantes de la société québécoise et selon des critères de fonctionnement faisant consensus.

Pour reprendre la formule célèbre du premier ministre Robert Bourassa : «Quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, le Québec est, aujourd'hui et pour toujours, une société distincte, libre et capable d'assumer son destin et son développement.» (22 juin 1990)

Le 1er octobre 2018, votons pour une Assemblée constituante par et pour le peuple!

Visitez maintenant: www.accq.quebec

ENSEMBLE, CONSTITUONS L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

Une Constitution, un vieux papier inutile? Rien n'est plus faux!

Sans Constitution, le Québec est un État sans papier; son territoire, le trésor public, le développement social, l'utilisation des richesses naturelles sont à la merci du parti politique au pouvoir et des groupes d'intérêt qui le soutiennent. Aucune loi n'est plus importante que la Constitution d'un État pour assurer le devenir d'une nation.

La Constitution est la Loi fondamentale qui sépare et organise les pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires, et les autres lois lui sont assujetties. Elle se fonde sur les valeurs et les ambitions communes pour établir la structure sociale. Elle détermine la langue d'État, la place des autres langues, le droit à l'autodétermination des Premières Nations, les droits des minorités et des personnes vulnérables, etc.

La Constitution limite, guide et inspire les gouvernements en matière de politiques sociales, d'économie, d'environnement, d'éducation et de mieux-être de la population. La Constitution fixe aussi les conditions d'emploi, de démission et de destitution des élus. Elle peut prévoir un mécanisme citoyen pour la nomination des mandarins de l'État et de ses sociétés, fournir un cadre citoyen pour la pratique des lobbyistes, déterminer la composition des conseils d'administration des organismes d'État. Elle peut aussi instituer le pouvoir politique économique des régions et définir les cadres d'une véritable démocratie régionale et locale.

La Constitution incarne la souveraineté du peuple sur son État et son territoire. Elle lui permet de dicter ses ambitions et ses valeurs dans la gouvernance des institutions publiques.

Exigeons des personnes candidates aux prochaines élections, la convocation d'une Assemblée constituante citoyenne, véritable affirmation de la volonté populaire.

Visitez:

www.accq.quebec

ENSEMBLE, CONSTITUONS L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

Une Constitution, un vieux papier inutile? Rien n'est plus faux!

Sans Constitution, le Québec est un État sans papier; son territoire, le trésor public, le développement social, l'utilisation des richesses naturelles sont à la merci du parti politique au pouvoir et des groupes d'intérêt qui le soutiennent. Aucune loi n'est plus importante que la Constitution d'un État pour assurer le devenir d'une nation.

La Constitution est la Loi fondamentale qui sépare et organise les pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires, et les autres lois lui sont assujetties. Elle se fonde sur les valeurs et les ambitions communes pour établir la structure sociale. Elle détermine la langue d'État, la place des autres langues, le droit à l'autodétermination des Premières Nations, les droits des minorités et des personnes vulnérables, etc.

La Constitution limite, guide et inspire les gouvernements en matière de politiques sociales, d'économie, d'environnement, d'éducation et de mieux-être de la population. La Constitution fixe aussi les conditions d'emploi, de démission et de destitution des élus. Elle peut prévoir un mécanisme citoyen pour la nomination des mandarins de l'État et de ses sociétés, fournir un cadre citoyen pour la pratique des lobbyistes, déterminer la composition des conseils d'administration des organismes d'État. Elle peut aussi instituer le pouvoir politique économique des régions et définir les cadres d'une véritable démocratie régionale et locale.

La Constitution incarne la souveraineté du peuple sur son État et son territoire. Elle lui permet de dicter ses ambitions et ses valeurs dans la gouvernance des institutions publiques.

Exigeons des personnes candidates aux prochaines élections, la convocation d'une Assemblée constituante citoyenne, véritable affirmation de la volonté populaire.

Visitez:

www.accq.quebec

